

# LES DÉCISIONS DU CONSEIL

## — EN BREF —

Lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 novembre 2018, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Décerné une mention de félicitations à l'ensemble des employés des écoles L'Envolée, de la Haute-Ville, Joseph-Hermas-Leclerc, Jean-Jacques-Bertrand, Massey-Vanier et Wilfrid Léger, dans le cadre des activités *Portes ouvertes 2018-2019*. Par cette mention, le Conseil a reconnu l'important rôle qu'ont joué les équipes-écoles dans le franc succès de ces activités.

Procédé à l'assermentation de mesdames Mélanie Huard, parent commissaire représentante du Comité CSEHDA, et Suzie Lambert, parent commissaire au secondaire ainsi que monsieur Charles Leblond, parent commissaire au primaire. Étant donné l'absence de Monsieur Pascal Lavigne, ce dernier sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil.

Approuvé l'adhésion de la Commission scolaire au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) Montérégie pour l'année 2018-2019, ainsi que le paiement de la cotisation annuelle. Le Conseil a également nommé les huit (8) délégués ayant pour mandat de représenter la commission scolaire lors de l'assemblée annuelle ou toutes autres activités organisées par RSEQ Montérégie.

Octroyé à l'entrepreneur Excavation Dominic Carey inc. de Sutton un contrat de construction pour l'aménagement de la cour d'école, phase 3, à l'école de l'Orée-des-Cantons, pavillon Saint-Bernardin.

Octroyé à l'entrepreneur Le Groupe Ultra / 9000-3104 Québec inc. de Granby un contrat à la commande pour l'entretien et la rénovation des établissements des secteurs 1 et 2 de la commission scolaire. Ce contrat est prévu pour soit un terme maximal de 2 ans ou soit l'atteint d'un seuil de dépenses avant taxes de 400 000,00 \$.

Rejeté à majorité la demande du Conseil d'établissement de l'école l'Envolée visant à entamer les démarches en vue de procéder éventuellement au changement de nom de l'établissement.

Mandaté la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à piloter, en son nom, la finalisation du dossier relatif à l'action collective en dommages et intérêts compensatoires traitant des frais exigés aux parents, entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.